

*Environnement*

boration d'une législation type pour tout le Canada, et procède à une évaluation des besoins en spécialistes de l'hygiène professionnelle et de leur formation.

Les liens entre l'environnement et la santé sont très complexes. Il en résulte une grande incertitude au sujet de bien des questions sur lesquelles il faut porter des jugements et prendre des décisions. Il est donc important que toute réglementation soit suivie d'une surveillance et d'études visant à déterminer si elle a bel et bien eu l'effet désiré. Il pourrait être nécessaire de faire des analyses pour déterminer la quantité d'agents toxiques présents dans l'environnement et le ministère de l'Environnement fait déjà beaucoup pour obtenir précisément ce genre de renseignement.

Dans certains cas, il peut être préférable d'évaluer l'état de santé des populations en cause soit par des études intensives chez les groupes à risque élevé ou par des enquêtes plus générales comme l'enquête sur la santé au Canada. Ce genre d'étude, de concert avec les provinces, est maintenant bien établi dans les programmes de la direction générale de la protection de la santé. Il me semble que la direction de l'hygiène du milieu de la direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe déjà de bien des questions qu'on voudrait faire étudier par l'Institut des études humaines de l'environnement.

La collaboration avec les provinces est assurée par des mécanismes de consultation qui sont déjà en place; ces arrangements ont déjà donné lieu à un certain nombre d'études, conjointes. D'autres aspects, sous-entendus dans la motion, font déjà l'objet de programmes permanents du ministère de l'Environnement et d'autres organismes fédéraux. Encore une fois, les mécanismes de consultation, officiels et officieux, existent pour assurer la coordination des programmes.

● (1640)

En résumé, les gouvernements fédéral et provinciaux possèdent la compétence scientifique et médicale nécessaire pour atteindre les objectifs qu'on fixerait à l'institut proposé et même si l'on peut toujours établir de meilleurs programmes ou mieux coordonner les programmes existants, j'ai du mal à me convaincre que nous avons besoin d'une autre structure en plus de celles qui existent déjà.

**M. F. A. Philbrook (Halton):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir prendre part aujourd'hui au débat sur la motion n° 5 qui a pour objet l'établissement d'un Institut des études humaines de l'environnement.

Je tiens à féliciter le député de Malpèque (M. MacLean) d'avoir présenté cette motion dont l'objet est si élevé. Elle reprend un sujet des années 60, plus idéalistes, où l'on insistait sur l'éducation, la culture, la science et la préservation de l'environnement. Cela contraste certainement avec les sujets plus terre à terre qui nous préoccupent depuis 1970: les sciences économiques, l'ordre public ainsi de suite.

Nous connaissons déjà le rôle du gouvernement en ce qui a trait à l'environnement. Certains pays comme le Canada ont résolu des problèmes qui existaient depuis longtemps, bien que d'autres pays moins avancés n'y soient pas encore arrivés, il s'agit par exemple de mauvais systèmes de traitement des égouts, d'un approvisionnement en eau insuffisant ou peu sûr, des systèmes d'élimination des déchets insuffisants ou non existants, des maladies infectieuses, des insectes et des animaux qui sont agents de dissémination des maladies. Ces dangers, cependant, ont été remplacé par d'autres qui sont dus à notre société industrielle

moderne: empoisonnement par les métaux lourds, dont souvent le mercure ou le plomb, et notre style de vie tranquille et sédentaire. Le ministère fédéral de la Santé apporte à combattre ce dernier danger une approche moderne qui peut se révéler plus économique et plus efficace que le programme de soins de santé.

Des programmes de recherche et de contrôle portent sur de nombreux agents chimiques et physiques qui existent dans notre entourage et qui pourraient altérer notre santé: ils se trouvent dans l'atmosphère, le sol et l'eau. Il existe toutefois une approche différente en plus des travaux considérables et remarquables effectués au sein du gouvernement. Après avoir pris connaissance de cette autre approche vis-à-vis de l'environnement en 1974, j'ai décidé d'y participer.

J'aimerais vous citer quelques lettres concernant une université des Nations Unies, dont le siège est à Tokyo, au Japon, et qui possède des départements un peu partout dans le monde. Peut-être y en aura-t-il un au Canada. Certains s'intéressent à la création au Canada d'un département de l'environnement, à Toronto peut-être.

Le 4 février 1975, j'ai reçu une lettre du directeur du programme d'hygiène du milieu de l'Université de Toronto, le P<sup>r</sup> Alfred P. Bernhart. Voici ce qu'il dit:

Monsieur,

L'Assemblée générale des Nations Unies, comme vous le savez sans doute, a adopté une résolution visant à créer une université des Nations Unies. Le Japon a pris l'initiative d'abriter chez lui le siège de cette université, mais plusieurs centres seront ouverts partout dans le monde.

A titre de citoyens de Toronto, nous croyons fermement que le Canada, et Toronto en particulier, devrait accueillir le centre des problèmes de l'environnement.

Nous estimons que Toronto dispose de nombreuses ressources intellectuelles nécessaires à un pareil centre et nous pensons que le financement de cette entreprise pourrait très bien relever du programme d'aide extérieure du Canada.

Le maire de la ville de Toronto a mis sur pied un comité sous la direction du conseiller municipal David P. Smith, lequel comité a fait rapport au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous vous demandons respectueusement pour l'instant d'appuyer cette initiative dans vos discussions avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'hon. Allan J. MacEachen.

Un peu plus tard, le 31 mars 1975, j'ai reçu une deuxième lettre du P<sup>r</sup> Bernhart qui se lit comme suit:

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir répondu favorablement à notre demande d'appui pour le projet d'une université des Nations Unies, lors de discussions avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan MacEachen.

Vous nous excuserez du retard à vous répondre, mais il s'est produit des faits importants depuis deux mois qui ont permis de tirer au clair certaines questions se rapportant au siège social des Nations Unies.

Le secrétaire général des Nations Unies, sur les recommandations d'un comité de sélection, a nommé M. James Hester (président de l'Université de New York) au poste de recteur de l'Université des Nations Unies à compter de septembre 1975, pour une période de cinq ans, avec possibilité d'un seul renouvellement de mandat. Il a également nommé 24 membres au conseil d'administration de l'Université des Nations Unies, et le conseil a alors choisi M. Roger Gaudry (recteur de l'Université de Montréal) comme président.

Le recteur installera le siège central de l'Université des Nations Unies à Tokyo, au Japon. Le Japon s'est engagé à verser 100 millions de dollars en fonds de dotation, à raison de cinq versements annuels, mais seulement si ce versement représente moins de 25 p. 100 de la somme donnée aux Nations Unies par tous les pays. En d'autres mots, ils s'attendent à ce que les autres pays versent 300 millions de dollars. Jusqu'à maintenant, un seul pays a répondu: le Sénégal, qui a donné \$23,000.

Dans sa charte, l'Université des Nations Unies se fixe comme objectifs l'amélioration des conditions de vie humaine, la coexistence, les droits de l'homme, la justice sociale, la qualité du milieu de vie et les ressources. La charte prévoit un siège social (il est maintenant décidé